



## Caution bancaire et assurance du pret

Par **ferrand guy**, le **11/02/2017** à **16:04**

Bonjour,

Je suis caution d'un prêt bancaire pour 20.000 €  
la Société est en liquidation judiciaire.

- 1) la banque peut-elle réclamer la caution avant la fin de la liquidation ?
- 2) l'assurance du prêt est au nom d'une autre personne,  
qu'en résulte-t'il ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **11/02/2017** à **21:15**

Bonsoir

La banque peut déclencher la caution solidaire après 1 2 ou 3 échéances impayées, il n'y a pas d'autre règle que celle inscrite au contrat.

Que couvre cette assurance ?